SNUipp 76

Dernière minute : les fédérations de l'éducation appellent à une journée d'action le jeudi 11 septembre. Nous vous tiendrons informés des décisions prises dans les réunions et les conseils syndicaux.

Dispensé de timbrage
ROUEN CDIS
PRESSE URGENTE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE
Déposé le 29/08/2008

Bulletin de la Section de Seine-Maritime du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et P.E.G.C - FSU
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P 0710 S 07451 PRIX : 0,76 € **N° 146 Septembre 2008**

Une rentrée pas comme les autres… réagir et résister

L'école primaire va subir à la rentrée des bouleversements qu'elle n'a pas connus depuis plusieurs décennies ! Les « nouveaux » programmes et la suppression du samedi matin sous prétexte de redresser la barre et d'améliorer les résultats des élèves vont à l'encontre de la réussite du plus grand nombre.

Ces réformes mises en place avec un fort battage médiatique visent à dénigrer le travail effectué par les enseignants et à faire croire que le soutien pour les élèves en difficulté permettra de les sortir de l'échec. L'alourdissement des programmes sur un temps d'enseignement amputé de deux heures va pénaliser les élèves les plus fragiles.

Parallèlement, la suppression massive de postes se poursuit pour raison d'économies budgétaires : les 13 500 postes en moins à la rentrée 2009 confirment le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui remet en cause le fonctionnement de l'ensemble des services publics : école, santé, poste…

Grand est le mécontentement des enseignants dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser; aucune mesure actuelle de revalorisation n'est envisagée si ce n'est la perspective d'une rémunération au mérite réservée à quelques uns !

Le SNUipp souhaite qu'une réelle concertation soit engagée pour améliorer le système éducatif (maîtres supplémentaires, temps de concertation, meilleure formation). Les mesures prises dans la précipitation et sans concertation par le gouvernement mettent à mal l'école.

Pour construire la riposte, le SNUipp organise dès les premiers jours de la rentrée des réunions dans les secteurs pour informer enseignants et parents d'élèves, s'organiser et décider des modalités d'action. Un plan d'action est d'ores et déjà annoncé pour la rentrée avec une journée de mobilisation dans l'éducation prévue le 11 septembre.

SNU*ipp*-FSU 76 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN Tél : 02/35/63/85/08
Fax : 02/35/63/85/16 E-mail : snu76@snuipp.fr Site : http://76.snuipp.fr

Sommaire

p 1 Edito
p 2 Carte scolaire
Formation en danger
Accompagnement Éducatif
P3 à 6 Infos administratives
À conserver et à afficher
p 7 Bulletin d'adhésion
p 8 les 60 heures
Infos CAPD
les RV de la rentrée
Encart spécial rentrée +
Lettre aux parents d'élèves

Carte scolaire

Le groupe de travail du mois de juin a permis à 26 écoles d'obtenir satisfaction. Cependant, des situations en suspens ou nouvelles devront être défendues au CTP de rentrée.
L'IA se prononcera après vérification des effectifs le jour de la rentrée *(il est indispensable que tous les élèves soient présents ce jour-là en particulier en maternelle).*
Le SNUipp défendra tous ces dossiers et nous vous invitons à nous faire parvenir dès que possible par mail, fax ou téléphone tous les éléments susceptibles de faire aboutir la demande de votre école.

Jeudi 4 Septembre après-midi CTPD et CDEN

Fermeture à la rentrée :
aucun collègue titulaire ne peut être déplacé contre son gré à la rentrée en cas de décision de fermeture de classe. Il faut résister aux pressions de l'IEN et nous contacter très rapidement si vous êtes dans cette situation.
La classe du collègue qui souhaite conserver son poste pour l'année, ne pourra pas être fermée.

SNUipp 76
Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime
I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451
Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT
SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN
Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Recrutement et formation initiale : Faux progrès, vrais reculs des IUFM

Sarkozy, lors de son annonce en juin dernier, a présenté comme une avancée le passage au niveau master II pour les concours d'entrée dans l'Education Nationale. Certes, l'élévation du niveau de qualification fait partie de nos mandats syndicaux. Mais parmi ceux-ci figure aussi la démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement qui doit permettre cette élévation de niveau. La conception du gouvernement est inverse : elle institue des barrières de sélection sociale en élevant d'abord le niveau de recrutement initial. Car l'une des principales conséquences de cette annonce est la suppression de l'année de formation rémunérée. C'est aussi une remise en cause de notre formation continue par la disparition des PE stagiaires qui nous remplacent pendant les stages de 3 semaines sur le temps scolaire.
C'est d'abord une mesure économique : le gouvernement récupère ainsi 11 000 postes de PE stagiaires. Mais c'est aussi une nouvelle démonstration de ses conceptions réactionnaires en matière d'éducation, renforçant les connaissances académiques au détriment de la formation et de la recherche pédagogiques. Quel avenir pour les IPEMF, les profs d'IUFM ? Cela va de pair avec la réforme des IUFM intégrant ceux-ci dans les universités.
Cette réforme régressive se fait dans un contexte de diminution des places au concours d'entrée et de recours de plus en plus systématique à des personnels précaires. Elle se fait aussi dans le cadre de la mise en place de la LRU dans les universités, qui accentue mise en concurrence et sélection sociale.
Cette mesure a une nouvelle fois été annoncée sans aucune concertation. Parmi toutes les mesures mises en place dans cette rentrée catastrophique pour l'éducation, à nous de la dénoncer pour exiger un accès démocratique (par un pré-recrutement rémunéré) à une formation professionnelle initiale de qualité.

Accompagnement éducatif : *hors temps scolaire*
Aide personnalisée : *hors temps scolaire*
Que va-t-il rester au scolaire ?

A l'heure où toutes les équipes pédagogiques doivent inventer une nouvelle façon de travailler et d'organiser l'emploi du temps de leurs écoles : 24h d'enseignement en classe entière +2h d'aide personnalisée aux élèves en difficulté, les écoles situées en zone d'éducation prioritaire vont devoir mettre en place au plus tard pour le 1er octobre 2008, l'accompagnement éducatif hors temps scolaire pour les élèves volontaires (BO n°25 du 19 juin 2008).
Ce dispositif,qui existe déjà dans les collèges de ZEP, a pour but affiché de permettre aux élèves de « découvrir le plaisir d'apprendre et de réussir » et demande aux organisateurs, efficacité et imagination. Ces activités seront réparties en 3 domaines : aide au travail scolaire, pratique sportive, pratique artistique et culturelle et seront encadrées soit par des enseignants volontaires, assistants d'éducation, intervenants extérieurs (associations structures culturelles et sportives) soit par des personnels non enseignants : étudiants, parents d'élèves, bénévoles (enseignants à la retraite, membres d'associations)…On peut craindre que certaines matières disparaissent des programmes au profit de l'accompagnement éducatif, par exemple : apprentissage de la natation, des langues vivantes, de la musique…
M. Darcos déclare : « L'école s'ouvre, les professeurs s'adaptent aux situations individuelles, d'autres personnels s'investissent. C'est une manière *moderne* de concevoir l'école, nous en avons besoin». Mais il ne parle pas du financement de cette généralisation de l'accompagnement éducatif aux écoles de l'éducation prioritaire pour cette année scolaire puis à toutes les écoles à la rentrée 2009.
Les enseignants du 1er degré vont donc devoir déployer des trésors d'imagination, de sens de l'organisation à la rentrée 2008 pour mettre en place toutes ces nouvelles dispositions qui, de plus, ne concernent que le « hors temps scolaire ». Quelle est cette conception du *modernisme* de l'école qui individualise l'enseignement, qui ferme des postes par milliers et s'intéresse plus au hors temps scolaire qu'au temps scolaire lui-même ?
Le « hors temps scolaire » doit-il devenir la priorité de l'école ? Comment articuler ces activités avec la demi-heure ou l'heure de soutien ? Quelle cohérence dans l'organisation de la journée de l'enfant ?

Sorties scolaires

Informations... à conserver, à afficher

Sortie...	Régulière	Occasionnelle sans nuitée	Occasionnelle avec nuitée(s)
Initiative	Enseignant de la classe	Enseignant de la classe	Enseignant de la classe (inscrite au projet d'école.)
Caractère	Obligatoire et gratuite, pendant le temps scolaire.	Obligatoire si pendant le temps scolaire, facultative si dépassant l'horaire scolaire.	Toujours facultative
Demande d'autorisation	Par l'enseignant au directeur en début d'année ou début du trimestre par écrit.	Par l'enseignant au directeur, une semaine avant, sans délai pour les sorties de proximité.	Par le directeur à l'IA s/c de l'IEN - dans le département : 5 semaines avant dans un département différent : 8 semaines avant. - à l'étranger : 10 semaines avant.
Familles	Information	Autorisation écrite si sortie facultative	Réunion indispensable. Autorisation écrite.
Encadrement maternelle classe enfantine	2 adultes dont l'enseignant de la classe (ou un échange de service) et, au delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves. Si sortie de proximité (1/2 journée maximum) : l'enseignant avec un adulte.		
Encadrement Elémentaire	2 adultes dont l'enseignant de la classe (ou un échange de service) et, au delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 15 élèves. Si sortie de proximité (1/2 journée maxi-		Au delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.
Qualification accompagnateurs.	Aucune qualification : parent d' èl	ve, intervenant extérieur, AE, ATSEM	Parents d'élèves, intervenant extérieur, AE, ATSEM (BAFA souhaité) + un titulaire de brevet de secourisme ou de premiers secours par centre.

Les CAPD

Septembre
- Mouvement 3ème phase
- Ineat - Exeat

Novembre Décembre
- Promotion des instits et des PE
- Stages de formation continue

Janvier
- Permutations informatisées : majoration des 500 pts
- Départ en stage DEPS et DDEAS

Mars
- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.
- Départ en stage CAPA-SH
- Échange franco-allemand
- Avancement à la hors classe
- Postes adaptés
- Résultats des permutations informatisées.

Mai
- Mouvement 1ère phase
- Congé de formation professionnelle
- Mouvement inter départemental

Juin
- Ineat - Exeat
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur d'école
- Détachement, disponibilité, temps partiel…

Juillet
- Groupe de travail 2ème phase du mouvement

Août
Groupe de travail 3ème phase du mouvement.

Les notes de service

Septembre
- Candidatures au plan de formation continue
- Aide au logement pour les personnels nommés en ZEP.
- Candidature à un poste en Nouvelle Calédonie et dans un TOM.
- Candidature à un poste à l'étranger

Octobre / Novembre
- Candidature au mouvement inter-départemental (permutations informatisées)
- Candidature pour la liste d'aptitude de directeur d'école
- Prêt mobilité.
- Affectation sur poste adapté.
- Demande de stage de directeur d'établissement spécialisé
- Candidature pour un stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire.

Décembre
- Congés et autorisations d'absence
- Échanges et programmes franco étranger.

Janvier
- Candidature pour les stages CAPA-SH
- Congé de formation professionnelle
- Congé parental, disponibilité, détachement.

Février
- Demande de temps partiel
- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur d'école
- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement spécialisé.
- Allègement de service pour raison médicale.

Mars
- Mouvement 1ère phase
- Mouvement complémentaire inter départemental.

Avril
- Demande d'ineat-exeat

Mai
- Appel de candidature à un poste d'animateur TICE, sciences et d'itinérant langue vivante, UPI, Classe relais …
- Mouvement 2ème phase.

Juin
- Demande de retraite

Grille de notation

Echelon PE	1 à 3	4	5	6	7	8	9	10	11			
Echelon Instit	1 à 3	4 à 5	6	7	8	9	10	11				
Echelon Hors classe						1	2	3	4	5	6	7
Insuffisant	8	8	8	8.5	8.5	9	9	9.5	9.5			
Passable	10	10.5	11	11.5	12	12.5	13	13,5	14			
Convenable	10.5	11	12	12.5	13	14	15	15.5	16.5			
Bien	11.5	12	12.5	13	14	15	16	17	18	18	18.5	19
Très bien	12	12.5	13.5	14.5	15.5	16.5	17.5	18.5	19.5	19.5	19.8	20

Les barèmes

Mouvement intra départemental

Note pédagogique corrigée (0 pour les PE2, 10 pour les T1) x 2
+ Ancienneté Générale des Services
+Points pour ancienneté dans le poste (1 point par an et maximum 5),
Ou pour nomination à titre provisoire(2 points)
+ Ancienneté dans la fonction de directeur (1 point par an et maximum 5),
+ Enfant de moins de 16 ans (0.5 point).
+ Enfant ou adulte handicapé (0.5 point)

Changement de département
(permutations informatisées et ineat-exeat)

Points en fonction de l'échelon
Ancienneté dans le département : 2/12 points par mois entier au delà de 3 ans
+ 10 points par tranche de 5 ans
Bonification « rapprochement de conjoint » : 150 points
Bonification « année(s) de séparation » : 50 points pour chaque année scolaire de séparation. 100 points supplémentaires dès la 2ème année.
Bonifications pour enfant : 15 points pour chaque enfant à charge de moins de 20 ans + 5 points supplémentaires par enfant à partir du troisième.
Renouvellement du 1er vœu : 5 points.

Inscription liste d'aptitude PE
Toutes les demandes sont acceptées

Formation continue

AGS - le nombre de semaines de stages déjà effectuées
+ nombre d'années depuis le dernier stage divisé par 2

PE Hors-Classe
Echelon PE multiplié par 2 + Note corrigée + 1 point ZEP

Stage CAPA-SH

AGS + Ancienneté dans l'enseignement spécialisé
+ Note corrigée + cotation IEN *(sur 25)*

Promotions

COMMENT CA MARCHE ?

Pour être promu, c'est-à-dire avoir le droit de passer à l'échelon supérieur, il faut d'abord être promouvable.

QUAND EST-ON PROMOUVABLE ?

On est promouvable quand on a passé suffisamment de temps dans l'échelon (cf tableau d'avancement).
Par exemple, un enseignant qui est au 8ème échelon PE depuis le 1er janvier 2006 sera promouvable :
- au grand choix (2 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2008
- au choix (4 ans plus tard) : le 1er janvier 2010
- à l'ancienneté (4 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2010.

QUAND EST-ON PROMU ?

Tous les collègues sont classés par ordre de barème. Au grand choix pour les PE (choix instit), 30% des promouvables sont promus.
Au choix pour les PE (mi-choix instit), 5/7 ème des promouvables sont promus.

Valeur du point d'indice brut au 01/03/2008 : **4,55 €**

Tableau d'avancement instit

ECHELO	Choix	Mi-choix	Ancienne-
6 au 7	1 a 3 m	1 a 6m	2 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
9 au 10	2 a 6m	4 a	4 a 6m
10 au 11	3 a	4 a	4 a 6 m

Tableau d'avancement PE

ECHELON	Gd Choix	Choix	Ancienneté
1 au 2	3 m		
2 au 3	9 m		
3 au 4	1 a		
4 au 5	2 a		2a 6m
5 au 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 au 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 au 10	3 a	4 a	5 a
10 au 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

Tableau d'avancment Hors Classe

Echelon	Automatique
4 au 5	2 a 6 m
5 au 6	3 a
6 au 7	3 a

Grille indiciaire

Echelon	Instituteurs	P.E.	Hors classe
1	341	349	495
2	357	376	560
3	366	395	601
4	373	416	642
5	383	439	695
6	390	467	741
7	399	495	783
8	420	531	
9	441	567	
10	469	612	
11	515	658	

Calendrier 2008/2009

Rentrée des enseignants : 1 septembre

Rentrée des élèves : 2 septembre

Toussaint : du 24 octobre au 6 novembre

Noël : du 19 décembre au 5 janvier

Hiver : du 20 février au 9 mars

Printemps : du 17 avril au 4 mai

Eté : 2 juillet

ROUEN
SNUipp 76
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tel : 02 35 63 85 08
Fax : 02 35 63 85 16
snu76@snuipp.fr

LE HAVRE
Lise Cramoysan
06 84 46 71 55

DIEPPE
Marie Luce Buiche
06 80 11 23 93

Le SNUipp 76 sur les secteurs

LUCE DESSEAUX	02 35 74 33 15	**Vallée du Cailly/Canteleu,** Secrétaire départementale élue CAPD et CTPD
DOMINIQUE AMANS	06 82 44 42 82	**Barentin,** Secrétaire départementale élue CAPD et CHS
JEAN-PAUL WEILLER	06 74 45 53 08	**Rouen Nord,** Secrétaire départemental élu CDEN et CTPA
MARCEAU PRIVAT	02 35 36 38 49	**Darnétal,** élu CTPD et CDEN
NADINE ARAGONA	02 35 03 17 78	**Grand Quevilly,** élue CAPD et CTPD
MARIE-LUCE BUICHE	06 80 11 23 93	**Dieppe,** élue CAPD et CTPD
JOSE TREFFE	02 35 66 16 38	**St Etienne**, élu CTPD
SABINE CARPENTIER	02 35 80 25 77	**Darnétal,** élue CTPD et CAPD
KARINE ROCHER	02 35 33 06 72	**Elbeuf**
MARYSE JACQUET	02 35 70 43 45	**Rouen Centre** élue CAPD
THIERRY FABAREZ	02 35 97 29 93	**St Valéry,** élu CAPD
CATHERINE BERTIN	02 35 22 88 49	**Le Havre**
SONIA LEJEUNE	02 35 03 02 18	**Rouen Sud**
VALERIE PEUPLE	06 77 92 09 56	**Dieppe**
JACKIE STOCKER	02 35 33 92 62	**Retraitée Vallée du Cailly/ Canteleu**

KARINE NOTHIAS	02 35 61 46 20	**Bois-Guillaume**
ISABELLE RIOUAL	02 35 82 18 06	**Dieppe**
HELENE HATINGUAIS	02 35 34 82 66	**Darnétal**
CHRISTIAN RUIS	02 35 76 37 54	**Elbeuf**
SYLVIE CAILLATTE	02 32 49 88 05	**Rouen Nord**
MARIE-FRANCOISE LEROY	02 35 76 80 72	**Bois-Guillaume**
PASCAL GRIMBERT	06 74 80 71 53	**Neufchâtel** élu CAPD
LISE CRAMOYSAN	06 84 46 71 75	**Le Havre**
CATHERINE BELLOT	02 35 75 23 36	**Vallée Cailly/Canteleu** élue CAPD
FRANCIS VANHEE	02 35 34 94 21	**Neufchâtel**
CHRISTELLE TALBOT	06 16 40 49 55	**Le Havre** élue CAPD
STEPHANIE RIO	02 35 42 23 50	**Le Havre**
VERONIQUE MENCHON	02 35 63 03 52	**Grand Quevilly**
PHILIPPE LEVET	02 35 78 23 42	**Vallée du Cailly/ Canteleu**
CLARA NESIC	02 35 23 50 08	**Elbeuf**
OLIVIER JOUANNE	06 84 46 71 55	**Le Havre**
DOMINIQUE DELAHAYE	02 35 45 10 28	**Le Havre**
MARC HELLOIN	02 35 74 48 78	**Vallée Cailly/Canteleu**
MARIE RIBEMONT	02 32 94 09 65	**Neufchâtel**

N'attendez plus : syndiquez-vous !

Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits directement du montant de vos impôts !

Je me syndique au SNUipp de Seine-Maritime afin de contribuer :

- A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- Au développement du service public d'éducation
- Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :.....Prénom.....

Nom de jeune fille :.....

Date de naissance:……Année de sortie IUFM /EN : ……

Adresse personnelle :

.....

.....

.....

Tél :……

E-mail……

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité……

Nom et commune de l'établissement d'exercice:

.....

.....

J'adhère au SNUipp 76
J'étais syndiqué-e en 2007/2008 oui non

Echelon : ……

Si travail à temps partiel :.....quotité……

Montant de ma cotisation :……

Date :..... Signature :

Votre cotisation : voir ci-dessous et tableau ci-contre

PE1 : 30 € **PE2**, **liste complémentaire :** 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS** : 40 €
Retraités : 95 €
Majoration de cotisation
Spécialisé, IPEMF,CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
Directeur 5 à 9 cl + 11 € à 10 cl et plus + 14 €
Directeur établissement spécialisé, SEGPA + 16 €

SEUL 1/3 de votre cotisation reste à votre charge !!!
Ex : PE au 6 ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 4,15 € par mois ! 5,45 € au 10ème échelon !

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		125	
4	118	131	
5	121	138	218
6	123	147	232
7	126	156	246
8	132	167	
9	139	179	
10	148	193	
11	162	207	

Mode de règlement

☐ **Chèque**

☐ **Prélèvement mensualisé**

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 septembre, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2008 au 1er juillet 2009: avant le 20 octobre, ils se feront en 9 fois ...etc... **2/3 de cette cotisation seront déduits directement des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2009. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N°NATIONAL D'EMETTEUR
406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
|_|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	|__|__|

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Date : **Signature :**

SNUipp 76. Septembre 2008.

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

EVS-AVS

Réunion à Rouen à 10h30 Ecole élémentaire Cavelier de la Salle le mercredi 10 septembre

CAPD

3ème phase du mouvement : 230 collègues sont restés « sans poste » en juin et ont dû attendre le retour des vacances pour connaître leur affectation. Les nominations d'office sur les postes restés vacants (très éloignés, établissements spécialisés…) placent les collègues ayant les plus petits barèmes dans des situations personnelles parfois difficiles. Les délégués du SNUipp veillent à la transparence des opérations et s'engagent à accompagner les collègues dans leurs démarches auprès de l'administration sachant que chaque année, il est très difficile de faire changer les affectations

Aménagement de service pour raisons médicales : suite à la mise en application du nouveau texte , 12 demandes ont été acceptées sur les 27 demandes formulées.

Le SNUipp regrette cette situation qui est loin de correspondre aux besoins et interviendra pour obtenir une extension de ce droit aux personnels qui en ont besoin.

Aide au logement des personnels titularisés à la rentrée 2008 et affectés en ZEP, REP ou RAR : ***dossier à remplir pour le 17 octobre au plus tard.***

En cas de pression

de l'administration , d'injonction de votre IEN, de difficultés avec les municipalités, n'hésitez pas à nous contacter. Nos interventions en CAPD et auprès de l'IA en juin ont permis de régler de nombreuses situations litigieuses.

60 h : réagir et résister tous ensemble

Tout au long de l'année dernière, le SNUipp vous a informés, a proposé ses analyses, vous a consultés, a organisé l'action avec vous.

Le dispositif des 60 heures est une mauvaise solution au réel problème de l'échec scolaire. Deux heures de classe en moins pour tous avec des programmes plus lourds, risquent de mettre encore plus en difficulté les élèves fragiles, ceux qui ont besoin de plus de temps…

Il est certain que ces élèves nécessitent une prise en charge particulière en petit groupe, mais les modalités retenues à cet effet pour la rentrée prochaine sont inadaptées, voir néfastes puisqu'elles entraînent un alourdissement et un allongement de la journée de classe.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire présente un caractère discriminatoire et stigmatisant pour des élèves en échec au vécu scolaire déjà difficile. Il réduit pour eux les possibilités de participer à des activités extrascolaires sportives, artistiques ou culturelles dans lesquelles ces enfants peuvent trouver un épanouissement**.**

Ces élèves n'ont pas besoin de travailler plus, mais de travailler autrement.

Quelques élèves concernés dans une école (voire pas du tout), beaucoup plus dans d'autres, immanquablement, cela creusera les différences… Ce dispositif conduira à augmenter les inégalités entre les écoles et les personnels. Contrairement à ce qu'annonce le ministre, les écoles ne sont pas toutes égales devant ce dispositif, loin s'en faut.

Sans compter tous les problèmes d'organisation que cela pose à tous les partenaires (parents, enseignants, mairies, personnels de service, de garderie…).

Le SNUipp est en désaccord de fond avec les mesures ministérielles et exige une réécriture du décret sur le temps de service des enseignants. Il demande une remise à plat de l'organisation de la semaine et des rythmes scolaires avec l'ensemble des partenaires concernés. Pour le SNUipp, il faut au contraire alléger les effectifs, mettre en place des RASED complets, augmenter la formation continue, aller vers plus de maîtres que de classes, augmenter le temps de concertation, respecter au maximum les rythmes de l'enfant.

Le SNUipp s'engage à continuer la réflexion sur les rythmes scolaires, le temps d'apprentissage en lien avec nos revendications et en travaillant avec les chercheurs afin d'en tirer des conclusions en terme revendicatif.

L'an dernier, nous vous avions proposé de prendre le temps de la réflexion et de ne pas faire de proposition dans l'immédiat.

Pour le 15 septembre, chaque école doit renvoyer pour validation à l'IEN l'aménagement retenu.

Le SNUipp propose d'organiser collectivement les réponses : que chaque conseil des maîtres réfléchisse, se positionne et envoie au moins un délégué dans les réunions que nous organiserons dès la rentrée.

Participer ensemble aux AG de secteurs

Ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou pas. Elles permettent de s'informer, de débattre des problèmes rencontrés dans les écoles et des réformes qui se mettent en place à la rentrée et d'y répondre collectivement pour ne pas rester isolés.

Barentin Mardi 2/09 17h école Fontenelle/Champmeslé Barentin

Canteleu Lundi 8/09 17h école élém Monet Canteleu

Darnétal Vendredi 05/09 17h école élem Ferry

Dieppe-Eu Vendredi 05/09 17h30 Maison des Associations Dieppe

Elbeuf : voir sur le site

Fécamp : voir sur le site

Gournay en Bray Mardi 09/09 17h30 école Brassens Gournay

Grand Quevilly Mardi 09/09 17h30 école matern Calmette Grd Quevilly

Le Havre : Vendredi 5/09 17h30 Franklin

Le Houlme Vendredi 5/09 17h école Aragon Le Houlme

Neufchatel Vendredi 05/09 école de Buchy

Pt Quevilly Vendredi 05/09 17h30 (lieu à préciser)

Rouen centre Jeudi 04/09 école Cavalier de la Salle Rouen

Rouen Nord Mardi 02/02 16h45 école élem Debussy Rouen

St Valéry Vendredi 05/09 17h30 école élem Le grand Pavois